

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-1213/SG/CD (rendue exécutoire par arrêté n° 74-1213/SG/CD du 16 juillet 1974).

n° 74-1213/SG/CD

Ministère
PRÉSIDENCE DU CONSEIL DE GOUVERNEMENT

Date de publication
16 juillet 1974

Numéro JO
n° 15 du 10/08/1974

Date du numéro
10 août 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 51/8e L du 6 juillet 1974 de la Commission permanente de la Chambre des Députés du Territoire français des Afars et des Issas modifiant la délibération n° 102/7e L du 5 mai 1970 portant code de la route du Territoire français des Afars et des Issas.